



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5120105

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

CONTRAT 11600
N/REF : 7/12/2025 0H52 C:025401 I:35194
V/REF : Contrat N°011600 du 18/10/2019

SDC 'Jules Courmont'
C/O C.F.I.G
43 RUE JABOULAY
69349 LYON CEDEX 07

IMMEUBLE : JULES COURMONT
108 RUE VOLTAIRE
69310 OULLINS PIERRE BENITE

Vaulx en Velin, le 03 Décembre 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : Mme M CHILLET

PRENDRE RENDEZ-VOUS OU RECUPERATION DES ACCES

CONTROLE ET ENTRETIEN ELECTROMECHANIQUE DE LA POMPE DE RELEVAGE SITUE
AU NIVEAU DES PLACES DE STATIONNEMENT 21/22 AU NIV-2

12 FOIS / L'AN

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Décembre de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P (0,15 + 0,85 \frac{ICHTrev-TS1'}{ICHTrev-TS1})$$

P' : Prix révisé H.T.
P : Prix contractuel H.T.
ICHTrev-TS1 : l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE, connu a la daite d'effet du Contrat

ICHTrev-TS1' : dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/11/2025

Prix de base du contrat : 852,00

Indice ICHTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 01/2019 Valeur : 123,7
Mois de l'indice de révision : 06/2025 Valeur : 144,6



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5120105

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Entretien 1 pompe(s) de relevage	12/AN	973,83	973,83
TOTAL H.T.				973,83
T.V.A. a 10,00%				97,38
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>1071,21</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Janvier 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.